

Assemblée générale du 2 avril 1896, petite salle de l'Institut

Autor(en): **Grosgurin, Louis**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1896)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 2 Avril 1896, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle la perte que notre Société vient de faire en la personne de M. Goll, maître à l'Ecole professionnelle. Grâce à la droiture de son caractère, à son excellent cœur, Jean-Jacques Goll laisse parmi ses collègues d'unanimes regrets. Nous gardons de lui le souvenir d'un collègue aimable et spirituel, d'un ami dévoué.

L'Assemblée se lève en signe de deuil.

2° Discussion du travail de M. Baatard, sur l'Ecole complémentaire.

M. *Baatard* remet la présidence à M. *Hunsinger*.

Il est donné lecture d'une lettre du Rapporteur général pour le Congrès, M. *Vignier*, qui regrette de ne pouvoir assister à la séance et désire formuler quelques observations au sujet du mémoire de M. Baatard.

M. *Vignier* se demande si l'Etat doit se faire maître d'apprentissage, et il émet la crainte qu'en entrant dans cette voie on ne verse dans un étatisme dangereux. Ne vaudrait-il pas mieux avoir recours à l'initiative privée soutenue par le concours financier de l'Etat?

M. Vignier estime d'ailleurs que la réorganisation de l'apprentissage et celle de l'école complémentaire sont deux questions distinctes.

M. *Baatard* répond aux objections de M. Vignier en citant des passages de son rapport (pages 13 et 14 du Bulletin n° 2) et démontre que l'enseignement complémentaire manque son but s'il ne s'adapte pas étroitement aux besoins de l'apprentissage.

MM. *Hunsinger* et *Golay* appuient chaleureusement les conclusions du rapport de M. *Baatard*.

En votation, ces conclusions sont adoptées par l'Assemblée, sans modification et à l'unanimité.

3° Rapport de M. Sigg sur l'enseignement éducatif.

M. *Sigg* est absent et n'a envoyé aucun rapport.

L'Assemblée charge MM. *Hunsinger* et *Lagotala* de se rendre immédiatement chez M. *Sigg*. Ces délégués reviennent, au bout d'une $\frac{1}{2}$ heure, avec la promesse que le rapport sera fait dans les huit jours. L'Assemblée décide de remettre à une commission le soin de voir la suite à donner à ce travail. Cette commission est composée du Comité, de M^{me} *Choberg* et *Bos-sus*, de M^{lle} *Métral* et de MM. *Sené* et *Golay*.

En attendant le retour des délégués, MM. *Sené* et *Mégar*d ont exposé quelques idées sur la diction et la lecture expressive.

Séance levée à 4 h. $\frac{1}{2}$.

LOUIS GROSGURIN.

Procès-verbal de la Commission chargée d'examiner le mémoire de M. Sigg, sur l'enseignement éducatif.

La Commission a reçu le mémoire de M. *Sigg*, dans sa réunion du 16 avril.

Tout en approuvant d'une manière générale ce travail, elle prie M. *Sigg* de le compléter, avant de l'envoyer à M. *Guex*, en développant en quelques lignes les points suivants :

Il ne suffit pas que les facultés de l'enfant soient cultivées d'une manière rationnelle et harmonieusement développées pour faire de lui un être moral; il faut encore que sa volonté soit orientée vers le bien.